

Attestation CCT

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Paritätischer Verein Informationssystem
 Allianz Bau
 Waldeggstrasse 37
 3097 Bern-Liebefeld

 CHE-360.047.308

EMETTEUR DE L'ATTESTATION

Paritätische Berufskommission für das
 Bauhauptgewerbe Region Bern
 Florastrasse 13
 3000 Bern 6
 031 351 80 81
 info@pbkbe.ch

L'ATTESTATION CCT A ÉTÉ ÉMISE POUR LA CCT SUIVANTE

Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse

INFORMATIONS RELATIVES AUX STATUTS CONCERNANT LE CONTRÔLE

- Une procédure de contrôle des fiches de salaire est actuellement en cours.
- Aucun contrôle des fiches de salaire n'a été effectué au cours des 5 dernières années.
- Au moins un contrôle des fiches de salaire a été effectué au cours des 5 dernières années.

Fin de la procédure de contrôle de l'application de la CCT: 15.02.2019

Période de contrôle Période de contrôle: du 01.10.2018 au 30.11.2018

Type de contrôle Contrôle complet de la comptabilité salariale Contrôle de comptabilité salariale avec échantillonnage 60%

Points de contrôle Vacances
 Dispositions concernant le temps de travail
 Indemnité de frais
 13e salaire
 Versement des salaires minimums, y c. suppléments pour heures supplémentaires, travail par équipes, de nuit, du dimanche et des jours fériés, et autres sup-pléments prévus dans la CCT applicable

Résultat du contrôle Pas d'infractions ou d'infractions légères
 Infractions moyennement graves
 Infractions graves

L'entreprise n'a pas respecté la décision de la commission paritaire.

Les paiements suivants sont dus:

- Peine conventionnelle Frais de contrôle et/ou de procédure
- Preuve du paiement des arriérés à des collaborateurs

**POINTS DE CONTRÔLE
SUPPLÉMENTAIRES**

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR
L'ENTREPRISE**

RÉSULTAT DE L'ATTESTATION

- Aucune information sur le respect actuel de la CCT
- La conformité à la CCT a été démontrée
- Des manquements actuels à la CCT ont été constatés

Veillez vous référer aux explications sur le résultat de l'attestation à la fin du document.

RESPONSABLE DES DONNÉES DE L'ATTESTATION ET DU CONTRÔLE

Paritätische Berufskommission für das
Bauhauptgewerbe Region Bern

Date d'émission: 13.09.2019

VÉRIFIER QUE L'ATTESTATION CCT EST À JOUR

La présente attestation repose sur les informations connues à la date de son émission.

En scannant le code QR attenant, vous pouvez demander s'il existe de nouvelles informations sur l'entreprise et si l'attestation a besoin d'être mise à jour.



ASSUJETTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Dans la base de données SIAC pas des assujettissements CCT supplémentaires ne sont saisis pour l'entreprise.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

La présente attestation CCT a été établie par l'association paritaire Système d'information Alliance construction, Waldeggstrasse 37, 3097 Berne-Liebefeld sur demande et au nom de l'émetteur de l'attestation (voir recto).

Elle a été établie électroniquement et automatiquement en fonction des données émanant exclusivement de l'émetteur en regard des contrôles effectués. En ce qui concerne la rubrique « Assujettissements supplémentaires », les informations émanent d'autres commissions paritaires qui les ont transmises dans la base de données SIAC. Le texte figurant dans la rubrique « Remarque de l'entreprise sur l'attestation » a été enregistré directement dans la base de données SIAC par l'entreprise pour laquelle l'attestation CCT a été établie

SIAC n'est pas responsable des données sauvegardées dans sa base de données. Il s'occupe exclusivement de son bon fonctionnement technique.

■ INFORMATIONS RELATIVES AUX STATUTS CONCERNANT LE CONTRÔLE

Les informations relatives aux statuts concernant le contrôle montrent si une procédure de contrôle de la comptabilité salariale est actuellement en cours et si, au cours des cinq dernières années, un contrôle de la comptabilité salariale a été effectué et clôturé. Le fait qu'une procédure soit en cours ne signale pas forcément un manquement. Si la date d'émission de l'attestation est déjà un peu ancienne, il convient de vérifier au moyen d'un QR-code qu'elle est encore valable, car parfois la procédure a pris fin entre temps et de nouvelles informations sont disponibles.

Les informations relatives aux statuts montrent l'étendue du contrôle, les dispositions CCT qui ont été contrôlées et si des violations desdites dispositions ont été constatées. Si l'entreprise n'a pas remédié aux violations éventuelles et n'a donc pas respecté la décision de la Commission paritaire, cela apparaît dans les dernières lignes.

Pour l'attestation CCT, SIAC saisit et utilise uniquement des données émanant des contrôles de la comptabilité salariale qui correspondent au minimum requis par le règlement SIAC relatif à l'attestation CCT.

■ RÉSULTAT DE L'ATTESTATION

Les informations découlant de l'application de la CCT entre les partenaires sociaux sont résumées sur l'attestation conformément au règlement SIAC relatif à l'attestation CCT selon les trois résultats possibles suivants:

Aucune information sur le respect actuel de la CCT

Ce résultat signifie qu'il n'y a aucun contrôle de la comptabilité salariale clôturée dans le cadre d'une procédure relevant de l'application d'une CCT et visant à attester son respect ou que, dans le cadre dudit contrôle, des infractions graves ont été constatées, mais que l'entreprise y a entièrement remédié et les preuves nécessaires ont été produites.

Si des points de contrôle supplémentaires spécifiques à la branche (par exemple paiement des cotisations de retraite anticipée) sont requis, ils ont été vérifiés et sont respectés par l'entreprise. Si des points de contrôle supplémentaires sont requis, les informations afférentes se trouvent ci-dessus.

La conformité à la CCT a été démontrée

Ce résultat signifie qu'un contrôle de la comptabilité salariale a été clôturé sans que des infractions soient constatées. Là aussi, la conformité est considérée comme démontrée lorsque, lors d'un contrôle, seules des infractions légèrement ou moyennement graves ont été constatées et que l'entreprise y a entièrement remédié et les preuves nécessaires ont été produites. Si des points de contrôle supplémentaires spécifiques à la branche sont requis, ils ont été vérifiés et sont respectés par l'entreprise.

Il y a actuellement des manquements à la CCT

Ce résultat signifie qu'un contrôle de la comptabilité salariale a été clôturé, dans le cadre duquel des infractions ont été constatées auxquelles l'entreprise n'a pas entièrement remédié et les preuves nécessaires ont été produites. Il y a également manquement à la CCT lorsque, pour des points de contrôle supplémentaires spécifiques à la branche, un manquement a été constaté.